

COMITE DE NEGOCIATION

Le 16 avril 2015 le **comité de négociation 364** a eu lieu avec, comme seul point à l'ordre du jour:

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

PRÉAVIS DE GRÈVE – FRONT COMMUN (CSC-POLICE, SLFP, SNPS) – LPA BRUSSELS AIRPORT

Les motifs du préavis de grève sont le manquement structurel permanent de personnel, les mesures afin de ramener la charge de travail à un niveau acceptable, une solution raisonnable pour les périodes de vacances, la non-application de l'engagement de fermer la zone 'T' afin de récupérer une capacité, et la prise de mesures dans le cadre de la gestion du bien-être.

L'autorité confirme que, lors de la mobilité du mois de décembre 2014, quatre inspecteurs sont engagés au lieu de la seule fonction vacante.

Hors des aspirants qui terminent leurs études au mois de juin, 10 autres membres du personnel pourraient être détachés (dépendamment de la demande de la police locale). La zone 'T' (principalement pour les vols de et vers l'Afrique) reste cependant ouverte.

L'autorité est bien consciente du fait que l'effectif du personnel n'est plus proportionnel au nombre de passagers et de vols en augmentation.

Le SLFP Police constate également que soudainement des moyens sont apportés, suite au contrôle de la commission Schengen.

Il est question d'un manque structurel évident de moyens et de ressources humaines.

La semaine prochaine, une réunion est planifiée avec le conseiller en prévention aspects psychosociaux afin d'entamer une analyse de risques psychosociaux. L'autorité va certainement instaurer la 'task force' en présence de la Dir de LPA.

Le Dir LPA confirme, suite à la visite de la commission Schengen, qu'il va aussi communiquer que le travail doit être réalisé avec le manque actuel de personnel.



Le SLFP Police demande une fois de plus à l'autorité de fermer la zone 'T' afin de récupérer du personnel. L'autorité répète qu'une fermeture de la zone 'T' est hors de question et qu'aucune autre garantie n'est offerte pour le manque de personnel.

Le préavis de grève est confirmé et durant la semaine du 20 au 24 avril, le travail sera strictement effectué tel que prescrit par la loi.